



**INFO UNPNC**



## **L'UNPNC LANCERA UN DROIT ALERTE !**



Le temps qui passe nous apprend que la situation de crise sanitaire aigüe que nous traversons n'a pas été pesée à sa juste gravité.

Dans le cas présent, notre droit d'alerte a pour objet de signaler un danger pour la santé des PNC en lien avec l'épidémie que nous connaissons et de les protéger et les soustraire du risque épidémique potentiellement mortel, et particulièrement contagieux.

Hormis les vols de rapatriement (réquisition officielle ou volontariat) personne ne peut vous contraindre à les effectuer.

### **NOUS DEMANDONS L'ARRET DES VOLS COMMERCIAUX AIR FRANCE !**

Le pic de contamination sera bientôt atteint... Les PNC sont particulièrement exposés et restent un vecteur fort de la propagation du virus, au sein de l'entreprise, dans les avions et chez eux ! Ce n'est que grâce au confinement que nous parviendrons à faire baisser le nombre de cas graves potentiels et que nous soulagerons les soignants et les hôpitaux qui pour la plupart sont déjà submergés de patients...

Par ailleurs, il n'est pas acceptable que les PNC partent travailler avec la peur au ventre !

**C'est pourquoi nous avons décidé, dès demain en CSE, de faire appliquer ce droit d'alerte** pour l'ensemble de la population PNC. En effet, nous considérons que rien ne peut justifier le fait de continuer à exercer notre métier sans des conditions de protection totale, alors que l'ensemble de la population est désormais confinée.